

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2025

POUR LA REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1470)

AMENDEMENT

N ° CL210

présenté par

M. Naillet, Mme Allemand, M. Saulignac, Mme Capdevielle, M. Christophle, Mme Thiébault-Martinez, M. Vicot, M. William, M. Pena, M. Baptiste et Mme Bellay

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Après l'alinéa 133, insérer les deux alinéas suivants :

« Le Gouvernement s'engage à transmettre aux élus locaux l'étude de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable portant sur le retour d'expérience de la crise de l'eau à Mayotte avant le 1^{er} juillet 2025.

« Un nouveau plan « eau Mayotte » sera élaboré avant le 31 décembre 2027 et son élaboration sera concertée en amont avec les élus locaux. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe socialistes et apparentés propose d'apporter plusieurs précisions sur la question de l'approvisionnement en eau et le suivi du plan Eau Mayotte.

Les travaux notamment de l'IGEDD sont clés afin de calibrer les politiques de l'eau à Mayotte à court et moyen terme.